



# **Décision sur l'Agrément**

## **Faculté d'éducation Université d'Ottawa**

### **Demande de renouvellement de l'agrément**

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation

Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

**Superviseur de la transition**

**Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**

**17 mai 2021**

## **Table des matières**

Introduction	3
Conditions et constatations	5
Condition 1	5
Condition 1.1	6
Condition 2	8
Condition 3	11
Condition 3.1	13
Condition 4	27
Condition 5	28
Condition 6	30
Condition 7	33
Condition 8	35
Condition 9	37
Condition 10	38
Condition 11	42
Condition 12	44
Condition 13	46
Condition 14	47
Condition 15	48
Décision du superviseur de la transition	49

## Introduction

La demande présentée par la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa le 16 novembre 2020 concerne le renouvellement de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement suivants :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, un sous-comité d'agrément a été créé pour :

1. procéder à l'examen des programmes susmentionnés, sous la direction du comité d'agrément;
2. conseiller le superviseur de la transition en lui communiquant ses conclusions et en formulant des recommandations concernant les programmes examinés.

Le sous-comité d'agrément, composé de quatre personnes, a répondu aux exigences énoncées à l'article 6 du Règlement sur l'agrément et était composé comme suit :

- deux membres du conseil, aussi membres du comité d'agrément, et au moins un membre nommé du conseil;
- un membre suppléant détenant une expertise en évaluation de programmes de formation à l'enseignement;
- une personne nommée par la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa.

Pour formuler ses recommandations, le sous-comité a examiné la demande d'agrément et d'autres documents complémentaires fournis par la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa. Le sous-comité d'agrément a effectué des visites virtuelles des campus de la Faculté situés à Toronto, à Windsor et à Ottawa, en Ontario, les jeudi 4 et vendredi 5 février 2021, et du lundi 8 au mercredi 10 février 2021. Pendant la visite des lieux, le sous-comité d'agrément a mené des entrevues avec des membres du corps professoral, des anciens étudiants, des étudiants en enseignement et des intervenants.

L'Ordre a donné l'occasion aux membres du public de formuler des commentaires sur la qualité des programmes examinés. Il a avisé le public qu'il avait la possibilité de présenter des observations au sous-comité au moyen de courriels envoyés par la Faculté à divers

intervenants ainsi que d'avis affichés sur son site web et sur les médias sociaux. Le sous-comité a pris connaissance des 42 observations reçues du public.

À la suite de l'examen, le sous-comité d'agrément a rédigé un rapport provisoire de ses conclusions et recommandations, qui a été soumis à l'examen de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa. Le rapport définitif du sous-comité présenté au superviseur de la transition tient compte des commentaires fournis par le doyen en réponse au rapport préliminaire.

Le superviseur de la transition a entrepris de déterminer si les programmes de formation professionnelle contenus dans la demande soumise par la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa répondaient aux conditions d'agrément.

Pour prendre sa décision, le superviseur de la transition a tenu compte du rapport définitif du sous-comité d'agrément daté du 7 mai 2021 et des conditions règlementaires du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement. De plus, il a tenu compte de la réponse du doyen de la Faculté, datée du 22 avril 2021, au rapport provisoire du sous-comité, ainsi que de l'assurance du doyen que les étudiants en enseignement qui commenceront le programme à partir de la date de cette décision bénéficieront des changements apportés au programme.

## Conditions et constatations

Les motifs de la décision et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

### Condition 1

*Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.*

#### Constatations

La preuve indique que l'Université d'Ottawa est un établissement autorisé au sens du paragraphe 1 (1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement. Selon le Règlement, un établissement autorisé comprend une faculté d'éducation en Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée ou qui lui est affiliée.

La Faculté d'éducation fait partie de l'Université d'Ottawa, laquelle est autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée, soit la *Loi de l'Université d'Ottawa* (1965). L'alinéa 17(d) autorise le sénat de l'Université à conférer les grades de Bachelier, Maître et Docteur, ainsi que tout autre grade et diplôme qu'il convient à une université de conférer dans tous les domaines du savoir.

En 1969, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a remis à nouveau à l'Université d'Ottawa la formation des enseignants à l'élémentaire et a autorisé l'inauguration de divers programmes de formation des enseignants au secondaire. Depuis, grâce à ces programmes, la Faculté d'éducation prépare des étudiantes et des étudiants francophones afin qu'ils soient aptes à enseigner dans les écoles de langue française de l'Ontario.

#### Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 1.

## Condition 1.1

*Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).*

### Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les programmes offerts par la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa durent quatre semestres universitaires et comprennent les 80 jours d'expérience pratique exigés.

Le programme consécutif, *Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur*, dure quatre semestres dans un format automne/hiver/automne/hiver. Le programme s'étend de septembre à avril de chaque année, et aucun cours n'est donné l'été entre la première et la deuxième année. Chaque semestre dure quatre mois.

Plus précisément, les étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen suivent quatre cours pendant les premier et deuxième semestres, et effectuent l'une des deux parties du premier stage. Chaque partie consiste en 20 jours d'expérience pratique, pour un total de 40 jours. Au troisième semestre, les étudiants suivent quatre cours et, au quatrième semestre, ils ne suivent que trois cours afin de pouvoir effectuer un stage plus long de 40 jours.

Les étudiants en enseignement aux cycles moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur suivent cinq cours pendant les premier et deuxième semestres. Ils effectuent également l'une des deux parties consistant en 20 jours d'expérience pratique, pour un total de 40 jours. Au cours du troisième semestre, les étudiants suivent six cours. Le quatrième et dernier semestre comprend trois cours ainsi que le deuxième stage de 40 jours.

Le modèle de prestation de la partie formation professionnelle du programme concurrent, *Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur*, est identique à celui du programme consécutif décrit ci-dessus, mais sur une plus longue période.

Quant au programme en plusieurs parties, *Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire*, il est offert en huit semestres universitaires. La première partie du programme, soit les semestres un et deux, comprend cinq cours qui valent un total de 12 crédits (6 crédits de méthodologie et 6 crédits de fondement) ainsi qu'un stage d'une durée de 40 jours. La deuxième partie du programme inclut 45 crédits universitaires, ainsi qu'un stage de 40 jours.

**Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 1.1.

## Condition 2

*Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.*

### Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les programmes reposent sur un cadre conceptuel qui reste à clarifier en raison d'une révision en cours de l'établissement.

L'Université d'Ottawa propose à ses étudiants en enseignement une approche fondée sur les liens entre la théorie et la pratique. Ces liens prennent forme dans les cours à partir de contenus d'apprentissage enseignés en salle de classe et visés dans les travaux liés au contexte scolaire, par exemple des études de cas, des mises en situation et des activités de réflexion. Les stages représentent une partie intégrale de cette pratique.

Les programmes sont soutenus par huit énoncés de principe élaborés par les membres du corps professoral de la Faculté d'éducation en consultation avec des représentants des écoles de langue française de l'Ontario. Les énoncés ont été révisés et actualisés par le corps professoral en 2011.

Ces huit principes postulent que la formation en enseignement se situe à l'intérieur d'un processus de croissance continue dont la formation initiale à l'enseignement – pour ne citer que quelques-uns des principes – n'est qu'une des étapes dans le développement de carrière d'un étudiant; qu'elle reflète le dynamisme du contexte social et culturel des écoles de langue française de l'Ontario et de la collectivité franco-ontarienne, et y contribue; qu'elle respecte une démarche andragogique des personnes qui se préparent à enseigner dans les écoles de langue française de l'Ontario ou à travailler dans un milieu éducatif; et qu'elle intègre l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement.

Le modèle de formation à l'enseignement systémique comprend les trois composantes suivantes : le milieu, la personne de même que le savoir et les compétences. La composante *milieu* prend en considération la communauté, les conseils scolaires et les écoles ainsi que les instances gouvernementales liées à l'éducation. La composante *personne* invite l'étudiant à se définir comme une personne qui s'engage et s'autoévalue tout au long de sa carrière. La composante *savoir et compétences* comprend le savoir théorique et les compétences essentielles que doivent développer les étudiants.

Les énoncés de principe et le modèle de formation s'inspirent du paradigme du praticien réflexif.

Six résultats d'apprentissage découlent directement du cadre conceptuel : richesse et étendue des connaissances; connaissance et application d'outils méthodologiques et didactiques; application des connaissances et des méthodologies; compétences en communication; conscience des forces et des faiblesses; et autonomie et aptitudes



professionnelles. Chacun des résultats d'apprentissage s'aligne sur l'une des composantes du cadre conceptuel.

Comme il est décrit dans le *Guide du personnel enseignant 2020-2021*, chaque plan de cours doit inclure un tableau qui démontre comment le contenu du cours répond aux résultats d'apprentissage du programme.

### **Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont essentiellement, mais pas entièrement à la condition 2.

### **Motifs de la conclusion**

Le doyen de la **Faculté** d'éducation atteste que le cadre conceptuel subit une refonte et que la Faculté a entamé une mise à jour des résultats d'apprentissage à la suite d'un processus d'évaluation organisationnel. Tant que la refonte du cadre conceptuel n'est pas finalisée, on ne peut confirmer qu'il a été clairement défini.

Le doyen et la directrice des programmes expliquent que la révision liée au cadre conceptuel comprend les étapes suivantes : a) refonte des résultats d'apprentissage (en cours); b) révision des descripteurs des cours offerts pour assurer leur cohérence avec les résultats d'apprentissage; c) renforcement de la cohérence interne du programme; et d) mise en place d'une matrice de développement des compétences et des profils de sortie qui permettra de faire un arrimage entre les objectifs de chaque cours et les résultats d'apprentissage.

Le superviseur de la transition accepte que la Faculté d'éducation entende s'assurer que les programmes répondent à la condition 2. Toutefois, en l'absence d'information confirmant que le programme possède un cadre conceptuel clairement défini, le superviseur de la transition n'est pas en mesure de confirmer que cette condition est entièrement satisfaite.

Pour que les programmes satisfassent entièrement à la condition 2, le doyen de la Faculté d'éducation doit présenter des preuves jugées acceptables par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario indiquant que tous les programmes reposent sur un cadre conceptuel clairement défini.

Par exemple, le doyen peut démontrer que le cadre conceptuel est clairement défini par les moyens suivants :

- le cadre conceptuel révisé et la mise à jour des résultats d'apprentissage, comme approuvé par le sénat de l'Université d'Ottawa;
- une matrice des compétences professionnelles visées par les cours offerts dans tous les programmes ou tout autre cadre d'arrimage des objectifs des programmes;
- un profil de sortie à partir duquel on pourra associer les résultats d'apprentissage définis dans chaque cours;

- un échantillon représentatif des nouveaux plans de cours démontrant que les concepts du cadre conceptuel sont clairement définis.

Le doyen doit soumettre ces preuves à l'Ordre dans les 18 mois suivant la réception de la décision du superviseur de la transition.

### Condition 3

*La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte :*

- i) les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre,*
- ii) les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement,*
- iii) l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.*

### Constataions

Les preuves recueillies indiquent que les programmes sont compatibles avec les Normes de déontologie de la profession enseignante et les Normes d'exercice de la profession enseignante de l'Ordre, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement, et l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.

### Normes de l'Ordre

Selon les preuves recueillies, l'ensemble des cours offerts dans les programmes de formation incluent dans leurs objectifs et dans les résultats d'apprentissage des contenus portant sur les Normes de déontologie de la profession enseignante. De façon générale, la documentation indique que trois à cinq normes sont ciblées par cours. Par exemple, les cours *Société et système scolaire franco-ontarien* (offert à tous les cycles d'enseignement), *Gestion de la classe et des apprentissages* (offert à tous les cycles d'enseignement) et *Apprentissage et enseignement à l'élémentaire* (offert au campus d'Ottawa) identifient les normes ciblées.

Des entrevues réalisées auprès d'anciens étudiants et étudiantes montrent que les Normes de déontologie et les Normes d'exercice sont couvertes dans les cours et lors des stages. De plus, des membres du corps professoral interviewés attestent que les normes sont discutées à l'intérieur de communautés d'apprentissage professionnel pour faire des rapprochements professionnels et pour guider les étudiants dans leur pratique. Par ailleurs, selon les plans de cours, des études de cas traitant des normes professionnelles sont réalisées en classe. Ces études de cas permettent de bien guider les étudiants et de les préparer pour leurs stages.

### Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement

Le programme est conforme aux recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement, dans l'intention de passer de la théorie à la pratique.

La Faculté compte sept unités de recherche en éducation (URÉ), pour lesquelles des espaces sont fournis et des espaces de bureau sont réservés aux étudiants qui sont associés à ces URÉ. Les URÉ de la Faculté d'éducation renforcent les liens entre les chercheurs et abordent les questions cruciales dans le domaine de l'éducation.

Les énoncés de principe qui sous-tendent le cadre conceptuel actuel s'inspirent du paradigme du « praticien réflexif » (Schön, 1994; Paquay et coll., 2001; Zeicher et Liston, 1987). Selon ce paradigme, l'exercice de la profession enseignante nécessite une part appréciable de réflexion afin que l'acte pédagogique ne soit pas une simple application technique de recettes reçues, mais une intervention éducative adaptée aux spécificités des élèves de la classe et au contexte particulier d'enseignement. Un accent particulier au cadre a été apporté afin de prendre en compte la dimension humaine dans l'apprentissage (Cifali, 2007), essentielle dans le contexte minoritaire franco-ontarien en perpétuelle transformation.

Les orientations de recherche des membres du corps professoral sont diversifiées. Elles constituent une preuve d'interdisciplinarité des domaines de l'enseignement-apprentissage et de l'évaluation. Entre autres, les travaux de recherche menés portent sur l'utilisation des technologies en éducation (Megan Cotnam-Kappel, Emmanuel Duplâa, Yaya Koné); les différentes didactiques (français : Amal Boultif, Anne-Marie Dionne, Joël Thibault; mathématiques : Carolina Ruminot; sciences : Lilianne Dionne, Donatille Mujawamariya, Louis Trudel; arts : Marie-Ève Skelling); la diversité et l'équité en milieu francophone minoritaire (Phyllis Dalley, Christian Bergeron); le perfectionnement professionnel et la mobilisation des connaissances dans la pratique enseignante (Liliane Dionne, Mirela Moldoveanu); et l'évaluation (Éric Dionne, Isabelle Bourgeois).

À l'égard du cadre conceptuel actuel, quelques plans de cours indiquent dans leur bibliographie des références à des travaux portant sur la pratique réflexive et sur le développement des compétences professionnelles (p. ex., *Société et système scolaire franco-ontarien et Intégration des apprentissages et développement professionnel à l'élémentaire et au secondaire*).

### **Intégration de la théorie et de la pratique**

La conception du programme est compatible avec l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement, et en tient compte.

L'alternance entre les cours enseignés et les stages de pratique à l'enseignement favorise l'intégration de la théorie et de la pratique. Ainsi, la théorie est présentée dans les cours et appliquée dans la pratique pendant les stages lors d'activités qui sont menées selon une démarche à la fois réflexive, collaborative et critique. Par exemple, dans le cours *Intégration des apprentissages et développement professionnel*, offert à tous les cycles, l'étudiant a la possibilité d'effectuer un retour réflexif et critique sur les apprentissages effectués tout au long de sa formation, que ce soit lors des cours formels, des activités professionnelles auxquelles il a participé ou des stages effectués dans les écoles.

### **Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 3.

### **Condition 3.1**

*Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.*

#### **Constataions**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont essentiellement, mais pas entièrement à la condition 3.1.

Certains éléments recourent d'autres conditions à l'agrément et, pour éviter la répétition, sont traités dans les conclusions spécifiques à ces conditions. En particulier, l'élément 6 du domaine *Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement*, qui porte sur le développement des enfants et des adolescents, est traité à la condition 11. La condition 10, qui exige que les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent, comprend l'élément 9 du domaine *Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement*, à savoir la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents relativement à des matières spécifiques. L'élément 2 du domaine *Connaissance du contexte d'enseignement*, qui porte sur les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante, est abordé à la condition 3i. Enfin, l'élément 5 portant sur la législation ontarienne est abordé à la condition 11.

À l'exception des informations susmentionnées, les faits et motifs des éléments de l'annexe 1 suivent.

#### **Connaissance du curriculum**

##### **Élément 1 – Curriculum actuel de l'Ontario et documents de politique provinciaux**

Les programmes de formation ne permettent pas à l'étudiant de connaître ni de comprendre tous les programmes-cadres et les documents de politique provinciaux qui se rapportent à l'enseignement des cycles qu'il a choisis. Néanmoins, les programmes permettent à l'étudiant de connaître et de comprendre la planification et la conception, l'éducation de l'enfance en difficulté, l'équité et la diversité, ainsi que l'évaluation de l'apprentissage.

En particulier, les programmes ne requièrent pas que l'étudiant connaisse et comprenne ni le curriculum du programme-cadre *Anglais* ni celui du programme-cadre *Anglais pour débutants* pour les cycles moyen et intermédiaire. Quoiqu'ils fassent partie des curriculums de l'élémentaire et du secondaire, l'*Actualisation linguistique en français* (ALF) et le *Programme d'appui aux nouveaux arrivants* (PANA) ne font pas partie de la programmation pour les étudiants de tous les cycles. En ce qui a trait aux perspectives autochtones, il y a peu de données qui révèlent que les étudiants acquièrent des connaissances des documents de politique pertinents dans le domaine.

### **Domaines d'études et curriculum**

Les cours de méthodologie permettent aux étudiants de comprendre la structure du curriculum et les liens entre leurs diverses composantes. Ils font des liens étroits avec le curriculum de l'Ontario et les politiques ministérielles.

Comme indiqué ci-dessus, les programmes n'exigent pas que l'étudiant connaisse et comprenne ni le curriculum du programme-cadre *Anglais* ni celui du programme-cadre *Anglais pour débutants* pour les cycles moyen et intermédiaire. Quoiqu'ils fassent partie des curriculums de l'élémentaire et du secondaire, l'*Actualisation linguistique en français* (ALF) et le *Programme d'appui aux nouveaux arrivants* (PANA) ne font pas partie de la programmation pour les étudiants ayant choisi d'enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur.

### **Planification et conception**

Les cours requièrent l'utilisation de plusieurs documents de politique provinciaux qui se rapportent aux domaines d'études de l'étudiant et à son curriculum, notamment à la planification et à la conception.

La planification et la conception sont enseignées de façon explicite dans les cours obligatoires pour l'élémentaire et le secondaire *Apprentissage et enseignement à l'élémentaire* et *Apprentissage et enseignement au secondaire*, donnés au troisième semestre. Elles sont enseignées dans les cours de méthodologie de même que dans les cours *Gestion de classe, des apprentissages et du curriculum* et *Évaluation des apprentissages*. Les étudiants utilisent aussi d'autres documents ministériels comme *Faire croître le succès*, les différents *Guides d'enseignement efficace* du curriculum de l'Ontario et la *Politique d'aménagement linguistique*.

### **Éducation de l'enfance en difficulté**

Le plan du cours *Enfance en difficulté*, cours obligatoire pour tous les cycles, traite des anomalies et des caractéristiques des élèves ayant des besoins particuliers et des problèmes de santé mentale, par exemple les élèves en situation de handicap, éprouvant des difficultés scolaires ou sociales, ou ayant des anomalies intellectuelles et comportementales.

Dans ce cours, on utilise le document *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12<sup>e</sup> année : Guide de politiques et de ressources*.

### **Équité et diversité**

Certains cours présentent les principes généraux propres à la diversité culturelle et ethnique en milieu scolaire.

Dans le cours de base *Intégration des apprentissages et développement professionnel à l'élémentaire*, le document du ministère *À l'écoute de chaque élève* est utilisé. Le cours

*Didactique éducation physique et santé* a pour but de sensibiliser les étudiants au sujet des principes fondamentaux d'un enseignement inclusif ne portant pas atteinte à la dignité et à la confiance en soi des élèves, et ce, au moyen des ressources *Écoles saines : Fondements d'une école saine* et *Les fondements d'une école saine*. En outre, dans les cours *Gestion de classe, des apprentissages et du curriculum à l'élémentaire* et *Gestion de classe, des apprentissages et du curriculum au secondaire*, les étudiants utilisent les ouvrages *Vers une gestion éducative; Classe inclusive et climat de classe* et *Guide pour une éducation inclusive*.

### **Évaluation de l'apprentissage**

Le programme requiert l'utilisation de documents qui se rapportent aux domaines d'études de l'étudiant et à son curriculum, en particulier à l'évaluation de l'apprentissage.

L'ensemble des cours de méthodologie propose des travaux qui visent à faciliter le transfert et l'intégration des apprentissages portant sur la planification, la gestion, l'évaluation, la différenciation et l'enfance en difficulté à des contenus sur la méthodologie.

L'évaluation des apprentissages est traitée dans un cours obligatoire qui se décline en fonction du cycle d'enseignement : *Évaluation des apprentissages à l'élémentaire* et *Évaluation des apprentissages au secondaire*. On y étudie les différentes étapes de l'évaluation scolaire, le développement et l'analyse d'outils d'évaluation, les contenus en lien avec les politiques du ministère de l'Éducation de l'Ontario, le développement du jugement en évaluation des apprentissages, de même que la nature, les fonctions et les finalités de l'évaluation.

### **Élément 2 – Recherches les plus à jour dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage**

Les programmes préparent les étudiants à utiliser les recherches les plus à jour dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage.

Le cours *Méthodes de recherche* (obligatoire aux cycles intermédiaire-supérieur et en option aux autres cycles d'enseignement) aborde, entre autres, les défis que présente le rôle des recherches quantitatives, qualitatives et participatives pour améliorer la pratique d'enseignement et pour favoriser le développement professionnel.

Le cours *Enfance en difficulté*, par exemple, propose une lecture obligatoire du livre *Les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage* de Georgette Goupil (5<sup>e</sup> édition, 2020). Les activités d'apprentissage en lien avec les lectures comptent un questionnaire et la création d'un plan d'enseignement individualisé.

### **Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement**

#### **Élément 1 – Recherche et analyse des données en matière d'enseignement**

Les plans de cours montrent que les programmes préparent les étudiants à utiliser la recherche et l'analyse de données en matière d'enseignement. Les étudiants apprennent à

interpréter et à utiliser la recherche pour soutenir l'apprentissage et à prendre des décisions judicieuses en regard de leurs interventions pédagogiques. Les professeurs de mathématiques précisent qu'ils utilisent les recherches de Serge Demers, de Marian Small et d'autres chercheurs pour aborder le développement de la pensée mathématique, et celles de Sherry Parish, de Jo Boaler et de Carol Dweck pour la mentalité de croissance mathématique.

### **Élément 2 – Technologie comme outil d'enseignement et d'apprentissage**

Les programmes préparent les étudiants à utiliser la technologie comme outil d'enseignement. L'intégration de la technologie en enseignement fait l'objet de cours spécifiques obligatoires, par exemple *Environnement d'apprentissage et technologie de l'information et des communications à l'élémentaire* et *Impact des technologies de l'information et des communications en éducation au secondaire*. Ces cours présentent plusieurs technologies et analysent leur potentiel en éducation. Les travaux portent sur l'évaluation de différentes technologies et sur la conception de projets éducatifs intégrant les technologies. Les programmes comprennent des ateliers sur la technologie pour l'enseignement mathématique, le codage, l'utilisation du matériel de manipulation numérique et les outils technologiques pour l'enseignement en sciences.

### **Élément 3 – Recherches, données et évaluations fondées sur le questionnement pour répondre aux styles d'apprentissage des élèves**

Les programmes préparent les étudiants à la recherche, aux données et aux évaluations fondées sur le questionnement pour répondre aux styles d'apprentissage des élèves. Les étudiants sont guidés afin de devenir des professionnels qui se basent sur les données pour continuellement préciser et personnaliser leur planification, leur enseignement et leur évaluation. Le questionnement, l'observation, la consultation d'autres sources de données, la collecte de données, la réflexion, l'interprétation et l'intervention par l'enseignement ou par l'évaluation font partie de la formation des étudiants.

Dans un travail du cours *Gestion de classe, des apprentissages et du curriculum*, on aborde les moyens à privilégier pour rétablir les conditions propices à apprendre. En équipe, les étudiants créent le profil d'un élève fictif. Ils simulent une situation durant laquelle les enseignants (maths, français, arts, éducation physique, anglais et géographie-histoire) et l'enseignant responsable du dossier d'appui à la réussite forment une équipe de collaboration pour analyser la situation et proposer un plan d'action.

De plus, le cours *Enfance en difficulté* aborde les méthodes de dépistage précoce et d'évaluation, de même que des stratégies d'intervention qui préparent l'étudiant à utiliser l'analyse de données en matière d'enseignement.

### **Élément 4 – Théories sur l'apprentissage et l'enseignement, ainsi que différenciation pédagogique**

Les programmes préparent les étudiants à utiliser les théories sur l'apprentissage et l'enseignement, ainsi que la différenciation pédagogique. Les cours sur l'apprentissage et



l'enseignement, obligatoires au troisième semestre, présentent les principales théories de l'apprentissage et situent les méthodes d'enseignement en lien avec elles. Les plans des cours *Apprentissage et enseignement au secondaire* et *Apprentissage et enseignement à l'élémentaire* présentent, entre autres, le behaviorisme, l'humanisme, le cognitivisme, la métacognition et l'autorégulation, le processus de traitement de l'information, le constructivisme, le socioconstructivisme et le connectivisme. Le cours du secondaire propose un *Guide de la rencontre équipe-école* qui demande aux étudiants de préciser ce qui a été fait pour prendre en compte les intelligences multiples, la différenciation et les pratiques inclusives.

Les enseignants associés disent que les étudiants connaissent la théorie, quoique c'est en situation de salle de classe qu'ils réussissent à réellement la comprendre puisqu'il s'agit de passer de la théorie à la pratique.

### **Élément 5 – Gestion de classe et capacités organisationnelles**

Les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et une compréhension de la gestion de la salle de classe, ainsi que des capacités organisationnelles.

Dans le cours *Gestion de classe, des apprentissages et du curriculum à l'élémentaire et au secondaire*, les étudiants examinent des modèles associés à la gestion de la situation d'enseignement et d'apprentissage, et analysent des actions entreprises par l'enseignant afin de créer un climat de travail inclusif et favorable à l'apprentissage optimal de tous les élèves, à l'appropriation et à la construction des savoirs par ces derniers.

### **Élément 6 – Transitions vécues par les élèves**

Les programmes permettent aux étudiants d'acquérir une compréhension et des connaissances relatives au développement des enfants et des adolescents ainsi qu'aux transitions que vivent les élèves jusqu'à 21 ans et de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Le développement de l'enfant et de l'adolescent est abordé à la condition 11.

Les étudiants des cycles intermédiaire-supérieur suivent le cours *Éducation à la carrière et à la citoyenneté*. Le cours est décrit comme l'étude du rôle de l'école dans l'accompagnement des élèves tout au long de leur processus de choix de carrière ainsi que des différentes approches en orientation scolaire et professionnelle. Les étudiants doivent utiliser, entre autres, la ressource *Tracer son itinéraire vers la réussite* (2013) du ministère de l'Éducation.

En entrevue, des membres du corps professoral aux cycles primaire-moyen ont expliqué leur façon d'enseigner, et les étudiants et anciens étudiants ont expliqué ce qu'ils ont appris au sujet des transitions vécues par les élèves dans les programmes. Les transitions vers l'école et à partir de l'école, les transitions entre les niveaux et les activités permettant de passer d'une matière à une autre au cours d'une journée scolaire ont été abordées.

### **Élément 7 – Observation et évaluation des élèves**

Les programmes préparent les étudiants à utiliser les stratégies actuelles liées à l'observation et à l'évaluation des élèves.

Les cours *Évaluation des apprentissages à l'élémentaire* et *Évaluation des apprentissages au secondaire* outillent les futurs enseignants à poser un regard évaluatif et à juger la progression des apprentissages des élèves. Les deux cours utilisent les documents ministériels actuels et visent à jeter les bases théoriques pour la compréhension des principes d'évaluation et de ses fonctions dans la scolarité des élèves. Pour préparer les étudiants à évaluer les apprentissages des élèves, des cours s'appuient sur des théories actuelles (évaluation : Durand et Chouinard, 2012; rétroaction : Borckhart, 2010; et autorégulation : Hadji, 2012). Ils identifient aussi les pratiques recommandées par des résultats probants de recherche (p. ex., l'évaluation *en tant qu'apprentissage*).

Le plan du cours *Évaluation des apprentissages à l'élémentaire* spécifie que les étudiants font l'étude de l'évaluation scolaire, le développement et l'analyse d'outils d'évaluation, et l'étude des contenus en lien avec les documents du ministère de l'Éducation, y compris le document *Faire croître le succès*.

### **Élément 8 – Appui aux apprenants du français**

Les programmes n'offrent pas de cours de méthodologie et n'intègrent pas d'éléments de la méthodologie qui permettent à tous les étudiants d'acquérir des connaissances et compétences pour enseigner aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement, c'est-à-dire le français, ou n'en intègrent que peu. Les programmes-cadres suivants ne sont pas abordés dans les cours de méthodologie :

*Le Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)* est bâti sur les programmes-cadres de français, de mathématiques, d'études sociales et de sciences et technologie du palier élémentaire.

Le programme-cadre d'*Actualisation linguistique en français (ALF)* offre des pistes d'enseignement afin d'appuyer l'enseignant de la classe ordinaire dans son rôle de guide pédagogique pour favoriser chez l'élève l'apprentissage du français et pour lui permettre de réussir dans toutes les matières.

Le PANA et le programme d'ALF confient à tous les intervenants de l'équipe-école, indépendamment de la matière enseignée, la responsabilité collective et individuelle d'assurer la mise à niveau de l'élève nouvel arrivant et de l'élève apprenant le français.

### **Élément 9 – Pédagogie et évaluation de l'apprentissage relativement à des matières spécifiques**

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 10.

## **Élément 10 – Appui aux élèves ayant des besoins particuliers**

Les programmes permettent aux étudiants d’acquérir une compréhension et des connaissances relatives aux politiques, aux évaluations et aux pratiques qui entrent en ligne de compte pour répondre aux besoins et aux points forts de tous les élèves, y compris ceux qui ont été identifiés comme ayant besoin de soutien au titre de l’éducation de l’enfance en difficulté.

Le cours *Enfance en difficulté*, obligatoire pour tous les cycles d’enseignement, traite de l’appui aux élèves ayant des besoins particuliers. Il aborde les cadres législatifs en lien avec l’enfance en difficulté, les cadres politiques et les stratégies d’évaluation ainsi que les pratiques d’intervention considérées efficaces en regard de ce type de difficulté et de l’état actuel d’avancement des connaissances dans le domaine. Une des références obligatoires du cours *Enfance en difficulté* est *Éducation de l’enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d’enfants à la 12<sup>e</sup> année : Guide de politiques et de ressources*.

### **Connaissance du contexte d’enseignement**

#### **Élément 1 – Santé mentale, dépendances et bien-être**

Les programmes sensibilisent les étudiants aux problèmes de santé mentale chez les enfants, les jeunes et les parents dans le contexte des écoles élémentaires et secondaires en Ontario.

Dans le cours *Didactique éducation physique et santé*, les étudiants se servent des ressources suivantes : *Idées pour passer à l’action, Savoir Santé — 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> Santé mentale – Alimentation – Toxicomanie et Vita-Jeunesse – 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> Savoir-faire en santé – Santé mentale – Toxicomanie – Engagement de la jeunesse* du Carrefour pédagogique d’OPHEA (Association pour la santé et l’éducation physique de l’Ontario). Le cours comprend aussi un module sur des méthodes d’évaluation justes et équitables qui respectent la dignité, le bien-être émotif et le développement cognitif de tous les élèves.

#### **Élément 2 – Normes d’exercice**

L’information relative à cet élément est abordée aux conditions 3i et 11.

#### **Élément 3 – Transitions vécues par les élèves dans différents contextes**

L’information relative à cet élément est abordée à l’élément 6.

#### **Élément 4 – Connaissance du contexte de l’Ontario**

Les programmes permettent aux étudiants d’acquérir une compréhension et des connaissances relatives à certains éléments du contexte ontarien dans lequel les écoles élémentaires et secondaires fonctionnent, aux écoles sécuritaires et inclusives, et à la création d’une ambiance positive.

Le cours *Société et système scolaire franco-ontarien* a pour objectif explicite d'offrir un portrait d'ensemble du contexte ontarien. Ce cours offert au premier trimestre à tous les cycles d'enseignement présente les caractéristiques et les spécificités du contexte historique, politique et social de l'Ontario, avec un accent mis sur la construction de l'identité franco-ontarienne. Pour ce faire, des textes législatifs y sont étudiés et leur compréhension est vérifiée par un examen sur ces aspects.

Cette connaissance est approfondie dans d'autres cours, notamment dans le cours *Gestion de la classe*, où est présentée la *Politique d'aménagement linguistique*.

### **Perspectives, cultures, histoires et façons de savoir autochtones**

En ce qui a trait aux perspectives, cultures, histoires et façons de savoir autochtones, les programmes ne permettent pas aux étudiants de tous les cycles de se familiariser avec la *Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario*, qui appuie les élèves métis, inuits et des Premières Nations pour qu'ils puissent atteindre leur plein potentiel. Cette stratégie comprend des politiques et des ressources propres à ce sujet.

En 2019, la Faculté d'éducation a adopté un nouveau plan stratégique pour les cinq prochaines années, jusqu'en 2025. Ce plan vise à développer les activités de la Faculté par rapport à cinq domaines interreliés : la francophonie ontarienne, les droits autochtones, l'équité et la justice sociale, la technologie éducative et l'innovation.

### **Écoles sécuritaires et inclusives, et création d'une ambiance positive**

Selon les règlements facultaires, les étudiants sont appelés à démontrer qu'ils maîtrisent les connaissances, les comportements et les compétences nécessaires pour assumer la responsabilité de la sécurité physique, de la santé psychologique et du bien-être des élèves (enfant, adolescent ou adulte), et ce, avant que les étudiants soient affectés dans une école ou dans une autre situation d'exercice de la profession enseignante.

Les cours *Gestion de la classe* pour l'élémentaire et le secondaire sont dédiés à la gestion éducative de la classe. Parmi les thèmes abordés, on retrouve la création d'un climat inclusif et sécuritaire ainsi que les moyens pour créer un milieu scolaire positif.

Le cours *Enseignement en contexte minoritaire pluriethnique* aborde les sujets suivants : contexte social et plurilinguistique, gestion de la diversité et minorité francophone, politique ontarienne sur l'éducation inclusive, pédagogies en contexte pluriethnique, et collaboration-école, famille immigrante et communauté.

### **Élément 5 – Législation ontarienne en matière d'éducation**

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 11.

## **Élément 6 – Relations professionnelles**

Les programmes préparent les étudiants à établir et à entretenir les différents types de relations professionnelles entre les membres de l'Ordre, les élèves, les parents, la communauté, le personnel scolaire et les membres d'autres professions.

Dans le cours *Intégration des apprentissages*, les étudiants encouragent la création de communautés d'apprentissage dans un milieu sécuritaire où règnent la collaboration et l'appui, et ils y participent. Ils reconnaissent la part de responsabilité qui leur incombe et assument le rôle de leader afin de favoriser la réussite des élèves. Ils respectent les normes de déontologie au sein des communautés d'apprentissage dont ils sont membres, et ils les mettent en pratique.

### **Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont essentiellement, mais pas entièrement à la condition 3.1.

### **Motifs de la conclusion**

Les programmes ne comprennent pas toutes les composantes obligatoires des éléments suivants présentés à l'annexe 1 de la condition 3.1, pour tous les étudiants de tous les cycles :

Élément 1 du domaine *Connaissance du curriculum*;

Élément 8 du domaine *Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement*;

Élément 4 du domaine *Connaissance du contexte d'enseignement*.

Les motifs de la conclusion spécifique à chacun des éléments sont abordés tour à tour.

## **Connaissance du curriculum**

### **Élément 1 – Curriculum actuel et documents de politique**

#### **Domaines d'études et curriculum**

Les programmes n'assurent pas que tous les étudiants des cycles primaire, moyen et intermédiaire qui suivent un programme de formation professionnelle connaissent et comprennent tous les programmes-cadres obligatoires du curriculum actuel de l'Ontario et des documents de politique provinciaux qui s'y rattachent. En particulier, le cours *Didactique de l'anglais à l'élémentaire* n'est pas obligatoire. Dans cette matière, les programmes-cadres obligatoires du curriculum actuel de l'Ontario incluent les programmes-cadres *Anglais de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année* et *Anglais pour débutants*. L'autoévaluation et les tableaux synthèses témoignent du fait qu'il s'agit de l'une des sept options.

Tous les étudiants ne se penchent pas sur les programmes-cadres de l'Ontario pour l'*Actualisation linguistique en français* (ALF) et le *Programme d'appui aux nouveaux arrivants* (PANA) dans les programmes. Les renseignements sur les programmes-cadres pour l'ALF et le PANA se trouvent à l'élément 8 – Appui aux apprenants du français, dans le domaine *Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement*.

La directrice des programmes a confirmé que des modifications majeures aux programmes sont proposées pour le mois de septembre 2022, ce qui aura pour effet que le cours *Didactique de l'anglais* deviendra obligatoire pour les cycles moyen-intermédiaire.

Le superviseur de la transition accepte que la Faculté d'éducation entende s'assurer que les programmes répondent à la condition 3.1. Toutefois, en l'absence de renseignements confirmant que les programmes passent en revue tous les programmes-cadres obligatoires de l'Ontario, le superviseur de la transition n'est pas en mesure de confirmer que cette condition est entièrement satisfaite.

Pour que les programmes satisfassent entièrement à la condition 3.1, le doyen de la Faculté d'éducation doit présenter des preuves jugées acceptables par l'Ordre indiquant que les programmes permettent aux étudiants d'acquérir une connaissance et une compréhension de l'élément 1, et que les programmes permettent à tous les étudiants d'acquérir des connaissances et une compréhension de tous les programmes-cadres du curriculum actuel de l'Ontario et des documents de politique provinciaux qui s'y rattachent en fonction du cycle d'enseignement.

Par exemple, le doyen peut démontrer l'offre du cours *Didactique de l'anglais à l'élémentaire* par les moyens suivants :

- une preuve montrant que le cours *Didactique de l'anglais à l'élémentaire*, qui inclut les programmes-cadres *Anglais de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année* et *Anglais pour débutants*, est un cours obligatoire pour les étudiants des cycles moyen-intermédiaire;
- un plan qui garantit que tous les candidats des cycles moyen-intermédiaire suivent le cours de méthodologie *Didactique de l'anglais à l'élémentaire*, qui inclut les programmes-cadres *Anglais de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année* et *Anglais pour débutants*;
- des tableaux synthèses actualisés montrant les modifications apportées à tous les programmes, le cas échéant.

Le doyen doit soumettre cette preuve à l'Ordre dans les 18 mois suivant la réception de la décision du superviseur de la transition.

## **Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement**

### **Élément 8 – Appui aux apprenants du français**

Des composantes des programmes qui permettent à tous les étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences pour enseigner aux élèves dont la langue maternelle

n'est pas la langue d'enseignement ne sont pas abordées de façon explicite, structurée ni satisfaisante.

Le programme-cadre d'*Actualisation linguistique en français* (ALF) offre des pistes d'enseignement afin d'appuyer l'enseignant de la classe ordinaire pour favoriser chez l'élève l'apprentissage du français et lui permettre de réussir dans toutes les matières. Le *Programme d'appui aux nouveaux arrivants* (PANA) est bâti essentiellement sur les programmes-cadres de français, de mathématiques, d'études sociales et de sciences et technologie du palier élémentaire. Le PANA et le programme d'ALF confient à tous les intervenants de l'équipe-école, indépendamment de la matière enseignée, la responsabilité collective et individuelle d'assurer la mise à niveau de tous les élèves nouveaux arrivants. Cet élément ne figure pas dans la programmation de tous les étudiants de tous les programmes.

L'autoévaluation et les plans de cours confirment que les programmes-cadres du programme d'ALF et du PANA ne sont pas suivis par tous les étudiants des programmes. Le PANA n'apparaît pas dans les cours de méthodologie du français, des mathématiques, des sciences sociales, de la géographie-histoire ni des sciences et technologie. Le programme d'ALF ne se trouve que dans un plan de cours : *Didactique du français au cycle primaire*.

Dans le cours *Société et système scolaire franco-ontarien*, les étudiants ont un travail d'équipe à réaliser sur les lois ontariennes, incluant le programme d'ALF et le PANA. Bien que le travail porte sur une famille immigrante francophone qui veut inscrire ses enfants dans une école francophone, le cas à étudier ne traite que de l'admission, de l'accueil et du suivi de la progression des élèves. Le programme d'ALF et le PANA n'y figurent que pour servir d'appui afin de faire avancer la réflexion, et non pour en étudier la méthodologie.

Durant des entrevues, d'anciens étudiants ont mentionné qu'ils n'étaient pas préparés à répondre aux besoins des élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. Des étudiants du programme consécutif ont affirmé ne pas avoir eu de cours sur l'ALF et ont ajouté qu'un tel cours aurait été profitable, particulièrement pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants. Des étudiants du programme concurrent aux cycles intermédiaire-supérieur ont mentionné n'avoir reçu que peu d'informations en lien avec le programme d'ALF et qu'ils n'ont jamais vu le programme-cadre du PANA.

Le superviseur de la transition accepte que la Faculté d'éducation entende s'assurer que les programmes répondent à la condition 3.1. Toutefois, en l'absence de renseignements confirmant que les programmes passent en revue tous les programmes-cadres de l'Ontario, le superviseur de la transition n'est pas en mesure de confirmer que cette condition est entièrement satisfaite.

Pour que les programmes satisfassent entièrement à la condition 3.1, le doyen de la Faculté d'éducation doit présenter des preuves jugées acceptables par le superviseur de la transition indiquant que les programmes permettent aux étudiants d'acquérir une compréhension et des connaissances de l'élément 8 du domaine *Connaissance des*

*stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement* aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement.

Par exemple, le doyen peut démontrer l'intégration des programmes-cadres de l'*Actualisation linguistique en français* (ALF) et du *Programme d'appui aux nouveaux arrivants* (PANA) dans la programmation par les moyens suivants :

- Un échantillon de plans de cours qui démontrent l'intégration du PANA dans les cours de méthodologie du français, des mathématiques, des sciences sociales, de la géographie-histoire, et des sciences et technologie, et qui reflètent différents moyens de démontrer l'acquisition de connaissances;
- un échantillon de plans de cours qui démontrent l'intégration du programme de l'ALF dans des cours de méthodologie, en particulier celui du français;
- une mention explicite et un recours à ces programmes-cadres dans les plans de cours de méthodologie susmentionnés.

Le doyen doit soumettre cette preuve à l'Ordre dans les 18 mois suivant la réception de la décision du superviseur de la transition.

## **Connaissance du contexte d'enseignement**

### **Élément 4 – Contexte ontarien**

Les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences relatives à certains éléments du contexte ontarien dans lequel les écoles élémentaires et secondaires fonctionnent. Ils ne comprennent pas le programme-cadre de l'*Anglais de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année* ni celui de l'*Anglais pour débutants*. Les écoles de langue française de l'Ontario sont des milieux de bilinguisme additif qui permettent aux élèves d'acquérir de solides compétences langagières en français, à l'oral et à l'écrit, ainsi qu'en anglais. Elles invitent les élèves de toutes origines linguistiques et culturelles à prendre conscience des avantages de maîtriser les deux langues officielles du Canada. Les écoles de langue française offrent donc aussi un programme d'anglais pour débutants aux élèves qui parlent peu l'anglais ou qui ne le parlent pas du tout.

Les programmes n'offrent que quelques occasions aux étudiants d'acquérir des connaissances et compétences relatives aux perspectives, aux cultures, aux histoires et au savoir des Premières Nations, des Métis et des Inuits. L'enseignement des perspectives autochtones n'est pas abordé de façon explicite, structurée ni satisfaisante.

Le but est de s'assurer que tous les étudiants reconnaissent la responsabilité qui leur incombe d'enseigner à tous les élèves que les histoires, cultures, perspectives et façons d'apprendre autochtones sont importantes dans le contexte ontarien dans lequel ils vivent. L'intention est que ces aspects soient incorporés aux domaines du programme d'études qui ne sont pas explicitement historiques ou sociologiques, par exemple l'éducation environnementale, les arts, la littérature, la numératie et les sciences.



Un examen des plans des cours de méthodologie et des cours de base n'a pas identifié ni confirmé la présence de l'enseignement des perspectives autochtones pour tous les étudiants de tous les cycles des programmes. Seules quelques traces dans les cours *Didactique des sciences humaines et sociales* et *Méthodes de recherche* ont été retrouvées. L'examen des activités complémentaires n'a pas décelé de modules, d'ateliers ni de sessions obligatoires portant sur les perspectives autochtones.

Les étudiants des cycles primaire-moyen du campus de Toronto ont affirmé qu'ils ne se sentent pas préparés pour enseigner les perspectives autochtones.

La directrice des programmes a confirmé qu'une professeure spécialisée en éducation autochtone est entrée en poste en décembre 2020 et a commencé à enseigner à l'hiver 2021. Elle commencera à préparer des activités ou des cours qui portent sur les perspectives autochtones en éducation qui feront partie des programmes pour tous les cycles d'enseignement.

Le superviseur de la transition accepte que la Faculté d'éducation entende s'assurer que les programmes répondent à la condition 3.1. Toutefois, en l'absence d'information confirmant que les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences sur les perspectives, les cultures, les histoires et le savoir des Premières Nations, des Métis et des Inuits, le superviseur de la transition n'est pas en mesure de confirmer que cette condition est entièrement satisfaite.

Pour que les programmes satisfassent entièrement à la condition 3.1, le doyen de la Faculté d'éducation doit présenter des preuves jugées acceptables par l'Ordre que les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences sur les perspectives, les cultures, les histoires et le savoir des Premières Nations, des Métis et des Inuits, dans le cadre de l'élément 4 du domaine *Connaissance du contexte d'enseignement*, soit la connaissance du contexte ontarien dans lequel les écoles élémentaires et secondaires fonctionnent.

Par exemple, le doyen peut démontrer l'intégration des perspectives autochtones dans les programmes par les moyens suivants :

- le plan d'intégration des perspectives autochtones par la nouvelle spécialiste, et ce, dans tous les programmes;
- un échantillon représentatif des nouveaux plans de cours démontrant l'intégration des perspectives autochtones de savoir, d'apprendre, d'être et de connaître;
- l'ajout, dans les plans de cours, des politiques et des ressources prescrites par le ministère de l'Éducation;
- des tableaux synthèses actualisés montrant les modifications apportées à tous les programmes, le cas échéant.

Le doyen doit soumettre ces preuves à l'Ordre dans les 18 mois suivant la réception de la décision du superviseur de la transition.

## **Condition 4**

*Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.*

### **Constataions**

La preuve concernant cette condition est fournie à la condition 3.1.

### **Actualité**

L'actualité des programmes d'études est confirmée par l'alignement de certains cours sur les éléments du programme de formation à l'enseignement prolongé, comme reflété dans le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* à la condition 3.1.

### **Curriculum de l'Ontario**

La confirmation que les programmes font référence au curriculum de l'Ontario est indiquée dans le domaine *Connaissance du curriculum* à la condition 3.1.

### **Recherches les plus à jour**

La confirmation que les programmes tiennent compte des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement est indiquée à la condition 3.1, plus précisément dans le domaine *Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement*.

### **Vastes connaissances**

Les conditions 3.1 et 10 confirment que les programmes offrent de vastes connaissances dans les cycles et les composantes des programmes.

### **Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont essentiellement, mais pas entièrement à la condition 4.

## Condition 5

*Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.*

### Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les programmes comprennent des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laissent suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

### Cours théoriques, cours de méthodologie et cours de base

La théorie est enchâssée à la fois dans les cours de méthodologie et dans les cours de base que doivent suivre tous les étudiants en enseignement à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa.

Tous les programmes et cycles offrent un tronc commun comprenant les cours de base suivants : *Société et système scolaire franco-ontarien; Apprentissage et enseignement* (à l'élémentaire et au secondaire); *Évaluation des apprentissages* (à l'élémentaire et au secondaire); *Enfance en difficulté; Environnement d'apprentissage et technologies de l'information et des communications en éducation* (à l'élémentaire); *Impact des technologies de l'information et des communications en éducation* (au secondaire); *Gestion de classe, des apprentissages et du curriculum à l'élémentaire; Gestion de classe, des apprentissages et du curriculum au secondaire; Intégration des apprentissages et développement professionnel à l'élémentaire et Intégration des apprentissages et développement professionnel au secondaire*. À tous les cycles, les étudiants suivent également un cours au choix.

Les cours de méthodologie de l'enseignement sont décrits par cycle et par domaine d'études à la condition 10.

### Mise en pratique de la théorie

L'articulation entre la théorie et la pratique est au cœur des programmes de formation. D'une part, cette articulation prend forme dans les cours à partir de contenus d'apprentissage enseignés en salle de classe, tout en intégrant des exercices et des travaux directement reliés au contexte scolaire, par exemple des études de cas, des mises en situation ainsi que des activités de réflexion sur l'exercice de la profession enseignante. D'autre part, les stages s'intègrent à cette pratique réfléchie.

Dans le cours *Gestion de la classe et des apprentissages*, les activités en classe et les travaux guident l'étudiant pour expliciter comment il mettra la théorie en pratique durant le stage.

**Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 5.

## Condition 6

*L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.*

### Constatations

Les preuves recueillies indiquent que l'organisation et la structure de tous les programmes examinés satisfont essentiellement, mais pas entièrement à la condition 6.

La Faculté d'éducation offre les programmes suivants :

Le programme consécutif est offert à Ottawa aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur; à Toronto aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire (automne 2021); et à Windsor aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire (automne 2021).

Chacun comporte un total de 60 crédits, dont 12 crédits pour les deux stages obligatoires; un total de 48 crédits pour les cours, dont 45 crédits obligatoires et un cours au choix de trois crédits. Ce programme est offert sur quatre semestres.

Le programme consécutif en plusieurs parties n'est offert qu'à Ottawa aux cycles primaire-moyen. Les cycles moyen-intermédiaire sont aussi agréés, mais ne sont pas offerts actuellement. La planification comprend une offre en 2022. Le programme comporte un total de 60 crédits, dont 12 crédits pour les deux stages obligatoires; un total de 48 crédits pour les cours, dont 45 crédits obligatoires et un cours de trois crédits. Ce programme est offert sur huit semestres.

Les cours sont donnés selon trois modalités pédagogiques : en présentiel, en mode hybride ou à distance. Les cours obligatoires sont les mêmes sur les trois campus.

Enfin, le programme concurrent est semblable au programme consécutif, mais il est réparti dans le temps à partir de la deuxième année du baccalauréat. La première année, les cours de baccalauréat sont suivis. Au cours de la deuxième année, deux cours préparatoires en éducation sont suivis. Les étudiants sont ensuite intégrés dans les cours du programme consécutif à temps complet en fonction du cheminement choisi.

Les cours du programme consécutif en plusieurs parties suivent sensiblement la même logique que pour le programme consécutif à temps complet des cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire. La structure du programme répond au profil spécifique des étudiants de ce programme, qui sont déjà pour une large part des professionnels qui enseignent dans les classes. De ce fait, les cours sont surtout concentrés aux semestres d'été, ne laissant qu'un cours à suivre aux semestres d'automne et d'hiver, en plus du stage et du cours d'appoint linguistique, le cas échéant.

La première partie du programme se compose de 12 crédits postsecondaires, dont 6 crédits dans des cours de base et 6 crédits dans des cours de méthodologie. À ces 12 crédits

s'ajoute le premier stage, d'une durée de 40 jours. Les étudiants sont recommandés pour l'obtention du certificat de qualification et d'inscription temporaire à la suite de la réussite des 12 crédits mentionnés et du premier stage.

La deuxième partie du programme suit une séquence similaire au programme consécutif à temps complet, de façon à ce que tous les cours soient terminés au moment du début du deuxième stage, au cinquième semestre du programme. Les cours du programme consécutif en plusieurs parties sont identiques à ceux du programme consécutif à temps complet.

Certains cours de méthodologie peuvent être offerts tous les deux ans, en fonction du nombre d'inscriptions. Aussi, les cours de didactique des arts aux cycles moyen-intermédiaire sont offerts en partenariat avec l'Université Laurentienne. Pour pouvoir maintenir l'offre de ces cours, les deux universités les offrent en alternance et les étudiants des deux établissements sont regroupés.

Le programme consécutif à temps complet et le programme concurrent suivent le modèle d'offre des semestres universitaires réguliers, soit automne, hiver, automne, hiver. Le programme en plusieurs parties s'offre sur huit semestres allant de l'été de la première année jusqu'à l'automne de la troisième année (été, automne, hiver, été, automne, hiver, été, automne). Aucun cours n'est offert au printemps. Les étudiants de tous les programmes complètent les 80 jours de stage obligatoire suivant l'achèvement des cours à la fin des semestres universitaires. Ces 80 jours sont divisés en deux stages de 40 jours, le second pouvant être divisé en deux blocs de 20 jours. Le programme consécutif à temps complet offre aux étudiants des trois campus la possibilité de réaliser d'autres expériences pratiques.

Diverses activités complémentaires qui visent à faciliter la transition vers la vie professionnelle sont offertes aux étudiants. On offre par exemple des présentations du ministère de l'Éducation, de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens/Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (AEFO/FEO) et du Conseil ontarien d'évaluation des qualifications.

Toutefois, le programme ne comprend pas un cours obligatoire de méthodologie de l'enseignement *Anglais à l'élémentaire* pour les étudiants des cycles moyen-intermédiaire. L'ajout de ce cours pourrait générer une modification importante à l'organisation et à la structure du programme.

### **Conclusions**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont essentiellement, mais pas entièrement à la condition 6.

### **Motifs de la conclusion**

Le cours *Didactique de l'anglais à l'élémentaire* est un cours optionnel figurant parmi sept options offertes aux étudiants.

La directrice des programmes confirme que le cours sera rendu obligatoire à partir de l'automne 2022. Comme attesté, ce cours obligatoire de méthodologie sera offert au quatrième semestre des programmes pour la prochaine cohorte (septembre 2021).

Pour que les programmes satisfassent entièrement à la condition 6, le doyen de la Faculté d'éducation doit présenter des preuves jugées acceptables par l'Ordre quant au contenu des cours.

Par exemple, le doyen peut démontrer les modifications par les moyens suivants :

- un plan qui assure que tous les étudiants des cycles moyen-intermédiaire auront suivi le cours *Didactique de l'anglais à l'élémentaire* qui fait référence au programme-cadre de l'Ontario *Anglais de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année*;
- des tableaux synthèses pour tous les programmes des cycles moyen-intermédiaire montrant l'ajout du cours obligatoire *Didactique de l'anglais à l'élémentaire*;
- un plan du cours *Didactique de l'anglais à l'élémentaire* qui fait référence au programme-cadre de l'Ontario *Anglais de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année*;
- des preuves comme le *Guide étudiant* ou les renseignements du site web démontrant que le cours *Didactique de l'anglais à l'élémentaire* est obligatoire pour tous les étudiants des cycles moyen-intermédiaire;
- le procès-verbal de la réunion du sénat de l'Université d'Ottawa démontrant l'ajout du cours *Didactique de l'anglais à l'élémentaire* comme cours obligatoire.

Le doyen doit soumettre ces preuves à l'Ordre dans les 18 mois suivant la réception de la décision du superviseur de la transition.



## Condition 7

*Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.*

### Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long des programmes examinés.

### Cours

En général, les cours comptent trois à quatre évaluations sommatives. La plupart des plans de cours comportent les modalités d'évaluation, les travaux et leur description, la grille d'évaluation, l'échelle de notation, la pénalité pour chaque jour de retard, les dates et heures de remise, et les travaux sont répartis sur la durée du cours.

Dans le but d'encourager les évaluations formatives et les notes rendues à mi-session, le dernier travail ne peut compter pour plus de 60 % ni pour moins de 30 % dans le calcul de la note finale.

La rétroaction fournie aux étudiants du cours *Didactique des sciences humaines et sociales à l'élémentaire* est un exemple de la combinaison d'appréciation des points forts et des suggestions pour améliorer d'autres éléments du travail. Pour s'assurer que ses étudiants sont au courant de leurs progrès de façon continue, un enseignant envoie un courriel à chaque étudiant après chaque classe. Des étudiants du programme en plusieurs parties ont confirmé que les professeurs font des tests systématiques et fournissent de la rétroaction efficiente et objective.

### Stage

Les rapports de progrès sont exigés dans chacun des deux stages. Ils constituent la trace de l'évaluation du stage, mais les stagiaires reçoivent régulièrement de la rétroaction verbale de leur enseignant associé. À la fin de chaque stage, un rapport d'évaluation sommative est attendu.

Les enseignants associés remplissent et soumettent deux formulaires de rétroaction qui évaluent la communication, les relations interpersonnelles, les responsabilités professionnelles, la conduite conforme aux normes déontologiques, la planification, l'enseignement, la gestion de classe, les pratiques réflexives et des commentaires d'appréciation générale.

Lors des entrevues, les professeurs, les étudiants et les anciens étudiants ont parlé de l'évaluation et de la communication continues au sujet des progrès des étudiants.

**Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 7.

## Condition 8

*Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).*

*La sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) indique que le programme couvre un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.*

*Le paragraphe 9 (2) précise les exigences de la partie stage des programmes :*

- 1. Le stage comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 2. Abrogée – voir la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2)*
- 3. Le stage permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et dans au moins une matière du programme qui le concerne.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

## Constatations

Les preuves recueillies indiquent que toutes les composantes requises pour le stage sont traitées dans les programmes examinés.

## Les programmes comprennent un minimum de 80 jours d'expérience pratique

Tous les étudiants des programmes doivent réussir deux stages de formation pratique, pour un total de 80 jours. Le premier stage est divisé en deux parties, dont la première se réalise à la fin du premier semestre du programme (novembre-décembre, 20 jours) et la seconde, à la fin du deuxième semestre du programme (mars-avril, 20 jours). Le second stage est effectué au quatrième semestre du programme (février-avril, 40 jours). Le programme concurrent est conforme au programme consécutif en ce qui concerne les composantes. Le programme consécutif en plusieurs parties comprend deux stages de 40 jours, pour un total de 80 jours. Le premier s'effectue au deuxième semestre du programme (octobre-décembre) et le second, au quatrième semestre du programme (octobre-décembre).

## Périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des milieux qui utilisent le curriculum de l'Ontario

Le *Guide étudiant* explique le continuum qui veille à ce que l'étudiant assume progressivement des responsabilités croissantes dans la salle de classe. Ce continuum va de l'observation à la coplanification et au coenseignement, jusqu'à la planification et à l'enseignement. Les stages sont effectués dans des écoles de l'Ontario financées par les fonds publics. Un très petit nombre de stages a été autorisé dans d'autres lieux approuvés

par l'Ordre, par exemple au sein du Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO). Quelques étudiants ont effectué leur stage dans une école privée utilisant le curriculum de l'Ontario et quelques autres, au Musée des sciences et de la technologie du Canada.

La page web de la Faculté démontre aussi que le stage comprend des périodes d'observation et d'enseignement, où la première semaine du premier stage consiste en l'observation active et en l'intégration à la vie en salle de classe. La deuxième semaine comporte un modelage et une pratique guidée dans une matière choisie à l'élémentaire ou dans un cours au secondaire. La troisième semaine est le début de la pratique autonome. Cette pratique autonome se poursuit pendant les quatrième et cinquième semaines, et les étudiants assument une portion de responsabilité croissante jusqu'à la huitième semaine, où ils prennent la charge complète de la tâche de l'enseignant associé.

### **Chaque cycle et au moins une matière**

Le bureau des stages de la Faculté veille à ce que tous les stages donnent à chaque étudiant l'occasion de prendre part à des situations dans chaque cycle et matière les concernant. Les étudiants inscrits aux cycles primaire-moyen effectuent leurs stages dans les écoles élémentaires, dont un au cycle primaire et un autre au cycle moyen. Les étudiants aux cycles moyen-intermédiaire effectuent un stage au cycle moyen et un autre au cycle intermédiaire. Ils feront donc un stage dans une école élémentaire et un stage dans une école secondaire, dans les matières qui les concernent. Les étudiants inscrits aux cycles intermédiaire-supérieur effectuent leurs deux stages dans une école secondaire, dont un au cycle intermédiaire et un autre au cycle supérieur.

### **Un enseignant expérimenté encadre l'étudiant et l'évalue**

La Faculté s'est dotée de normes claires pour la sélection des enseignants associés. Ainsi, selon les règles communiquées aux conseils scolaires et affichées sur le site web de la Faculté, les enseignantes et enseignants désirant accueillir des stagiaires doivent avoir un minimum de deux années d'expérience en enseignement et détenir le certificat de qualification et d'inscription émis par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

### **Conseiller universitaire**

Tous les étudiants reçoivent du soutien d'un membre du corps professoral qui est assigné à titre de professeur conseiller. Le rôle du professeur conseiller est d'encadrer et d'accompagner l'étudiant et son enseignant associé tout au long du stage en précisant les attentes du stage, en répondant promptement à ses courriels, en partageant des suggestions et des ressources, et en communiquant avec eux régulièrement.

### **Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 8.

## **Condition 9**

*La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.*

### **Constatations**

Les preuves recueillies indiquent que la réussite des programmes examinés est subordonnée à la réussite du stage.

Le *Guide étudiant* informe que l'inscription à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est subordonnée à la réussite des cours et du stage. Afin d'être recommandé pour le certificat de qualification et d'inscription, un étudiant doit réussir tous les cours et les stages d'enseignement pratique.

Les Règlements de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa décrivent les conditions de réussite des cours et des stages (pratique de l'enseignement). Ils précisent aussi que pour obtenir le B. Éd., les étudiants doivent répondre à toutes les exigences, y compris l'obtention de la note «S» (satisfaisant) aux deux stages.

Tous les programmes de la Faculté comportent des stages pratiques obligatoires, comme le précisent les guides, les politiques et le site web pour les étudiants et le grand public.

### **Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 9.

## Condition 10

*Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.*

### Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les cours de méthodologie de l'enseignement des programmes examinés conviennent essentiellement aux cycles auxquels ils se rapportent.

Les étudiants des cycles primaire-moyen suivent des cours de méthodologie dans 7 des 11 matières du curriculum à l'élémentaire : *Éducation artistique à l'élémentaire; Éducation physique et santé; Didactique des sciences humaines et sociales à l'élémentaire; Didactique du français au cycle primaire; Didactique du français au cycle moyen; Didactique des mathématiques à l'élémentaire; Didactique des sciences et de la technologie à l'élémentaire.*

Les étudiants des cycle moyen-intermédiaire suivent des cours de méthodologie dans 7 des 11 matières du curriculum de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année : *Éducation artistique à l'élémentaire; Éducation physique et santé; Didactique des sciences humaines et sociales à l'élémentaire; Didactique du français au cycle moyen; Didactique des mathématiques à l'élémentaire; Didactique des sciences et de la technologie à l'élémentaire.*

Ils suivent également un cours de méthodologie (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année) parmi les suivants : *Arts dramatiques; Arts visuels; Santé et éducation physique; Anglais langue maternelle; Français; Géographie; Histoire; Mathématiques; Informatique; Sciences générales; Études religieuses.*

Les étudiants des cycles intermédiaire-supérieur suivent deux cours de méthodologie dans leurs matières d'enseignement du curriculum de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année : *Problématiques de l'enseignement des sciences; Arts dramatiques; Arts visuels; Santé et éducation physique; Anglais langue maternelle; Français (7<sup>e</sup>-10<sup>e</sup>); Géographie; Histoire; Mathématiques; Musique instrumentale; Informatique; Sciences générales; Études religieuses (catholique); Affaires et commerce : technologie de l'information et de la communication; Affaires et commerce : comptabilité; Affaires et commerce : entrepreneuriat; Droit.* Ils suivent aussi un cours de méthodologie parmi les matières suivantes : *Français langue maternelle (débutant); Mathématiques (débutant); et Arts dramatiques (débutant).*

Ils suivent également deux cours de méthodologie dans leurs matières d'enseignement parmi les cours suivants pour la 11<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> année : *Arts dramatiques; Arts visuels; Éducation physique et santé (11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup>); Anglais langue maternelle (11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup>); Biologie; Chimie; Physique; Français; Géographie; Histoire; Mathématiques; Musique instrumentale; Informatique; Études religieuses (catholique) (11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup>); Affaires et commerce : technologie de l'information et de la communication (11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup>); Affaires et commerce : comptabilité (11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup>); Affaires et commerce : entrepreneuriat (11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup>); et Droit (11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup>).*

La documentation confirme que tous les cours de méthodologie touchent les théories, les philosophies, les connaissances, les politiques et les pratiques propres à l'enseignement et à l'apprentissage dans les cycles appropriés, tant dans le contenu que dans les travaux.

Les tableaux synthèses indiquent que tous les étudiants des cycles primaire-moyen de tous les programmes suivent le cours *Éducation au cycle préparatoire*.

Les plans de cours démontrent que les curriculums de l'Ontario appropriés à l'année d'études sont utilisés.

L'examen des programmes démontre que certains cours de méthodologie de l'enseignement ne figurent pas parmi les cours des cycles auxquels ils doivent convenir.

En particulier, le cours de méthodologie *Didactique de l'anglais à l'élémentaire* n'est pas obligatoire pour tous les étudiants des cycles moyen-intermédiaire.

Par ailleurs, le cours de méthodologie *Didactique du français langue seconde* est un cours figurant dans la liste de cours offerts aux étudiants au cycle intermédiaire et au cycle supérieur, alors que les facultés d'éducation de langue française ne sont pas autorisées à l'offrir.

### **Condition 3.1 Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement harmonisée à la condition 10**

Tous les cours de méthodologie abordent l'élément de l'annexe 1 Pédagogie et évaluation de l'apprentissage relativement à des matières spécifiques. Tous les cours de méthodologie des programmes de formation initiale à l'enseignement pour les cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur comprennent des volets sur la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage. Dans l'ensemble, les étudiants acquièrent des connaissances et des compétences dans des domaines spécifiques du curriculum. Tous les cours de méthodologie traitent des théories, des philosophies, des connaissances, des politiques et des pratiques propres à l'enseignement et à l'apprentissage dans les niveaux appropriés, tant sur le plan du contenu que des travaux.

#### **Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont essentiellement, mais pas entièrement à la condition 10.

#### **Motifs de la conclusion**

##### **Anglais et Anglais pour débutants**

Les programmes-cadres de l'Ontario *Anglais de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année* et *Anglais pour débutants* font partie du curriculum obligatoire au palier élémentaire. À l'heure actuelle, il n'y a aucune disposition obligatoire indiquant que les étudiants doivent détenir des connaissances et une compréhension de ces programmes-cadres de l'Ontario.

Le superviseur de la transition accepte que la Faculté d'éducation entende s'assurer que les programmes répondent à la condition 10. Toutefois, en l'absence de renseignements confirmant que les programmes offrent les cours de méthodologie appropriés, le superviseur de la transition n'est pas en mesure de confirmer que cette condition est entièrement satisfaite.

Pour que les programmes satisfassent entièrement à la condition 10, le doyen de la Faculté d'éducation doit présenter des preuves jugées acceptables par l'Ordre indiquant que les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Par exemple, le doyen peut démontrer l'ajout de l'étude des deux programmes-cadres de l'Ontario, *Anglais de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année* et *Anglais pour débutants*, par les moyens suivants :

- un plan qui assurera que tous les étudiants de tous les programmes du cycle moyen et du cycle intermédiaire auront suivi les cours qui fournissent les connaissances et la compréhension des programmes-cadres de l'Ontario *Anglais de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année* et *Anglais pour débutants*;
- un plan de cours qui fait référence au programme-cadre de l'Ontario *Anglais de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année*;
- un plan de cours qui fait référence au programme-cadre de l'Ontario *Anglais pour débutants*.

Le doyen doit soumettre ces preuves à l'Ordre dans les 18 mois suivant la réception de la décision du superviseur de la transition.

### **Le cours Didactique du français langue seconde**

Les programmes comprennent le cours de méthodologie *Didactique du français langue seconde* au cycle intermédiaire et au cycle supérieur. Or, le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner, qui sont explicitées dans la Note de service de l'Ordre datée du 25 juin 2020, stipule que :

[...] les programmes avec l'accent mis sur l'enseignement du français langue seconde (*Didactique du français langue seconde*) [dans le cadre de] la formation initiale [à l'enseignement], et les programmes menant à une qualification additionnelle ou à une qualification de base additionnelle en français langue seconde, ne peuvent être offerts que par des établissements de langue anglaise.

La Faculté d'éducation a apporté des modifications à l'offre de cours pour préciser que les deux cours *Didactique du français langue seconde* ne sont plus offerts à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021. Or, lesdits cours n'ont pas été offerts durant l'année universitaire 2020-2021. En janvier 2021, une note a été ajoutée au bas de la page web *Exigences du programme* pour préciser que ces deux cours ne sont plus offerts. Une demande de modification mineure de



programme a été soumise au sénat pour que les deux cours puissent être retirés du catalogue.

Le superviseur de la transition accepte que la Faculté d'éducation entende s'assurer que les programmes répondent à la condition 10. Toutefois, en l'absence de renseignements confirmant que les deux cours *Didactique du français langue seconde* sont supprimés de tous les programmes et de toutes les communications, le superviseur de la transition n'est pas en mesure de confirmer que cette condition est entièrement satisfaite.

Pour que les programmes satisfassent entièrement à la condition 10, le doyen de la Faculté d'éducation doit présenter des preuves jugées acceptables par le comité d'agrément indiquant que les deux cours *Didactique du français langue seconde* sont supprimés de tous les programmes et de toutes les communications.

Par exemple, le doyen peut fournir :

- une décision officielle de l'Université en réponse à la demande de modification mineure de programme à ce que les cours *Didactique français langue seconde* ne figurent plus aux programmes;
- des preuves que toute mention de ces cours a été définitivement supprimée de toute documentation de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa (p. ex., pages web, *Guide étudiant*);
- le procès-verbal de la réunion du sénat de l'Université d'Ottawa démontrant que les cours *Didactique du français langue seconde* ne figurent plus aux programmes.

Le doyen doit soumettre ces preuves à l'Ordre dans les six mois suivant la réception de la décision du superviseur de la transition.

## Condition 11

*Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.*

### Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les cours théoriques et de base des programmes examinés portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

### Développement et apprentissage humains

Tous les étudiants des cycle primaire-moyen de tous les programmes suivent les cours *Éducation au cycle préparatoire*, *Apprentissage et enseignement à l'élémentaire* et *Enfance en difficulté*. De même, tous les étudiants des cycles moyen, intermédiaire et supérieur suivent les cours *Apprentissage et enseignement au secondaire* et *Enfance en difficulté*.

Le cours *Éducation au cycle préparatoire* fournit des outils spécifiques pour comprendre le développement de l'enfant et le fonctionnement du cerveau dans différentes opérations cognitives associées à l'apprentissage scolaire chez les enfants de 4 et 5 ans. Le cours *Apprentissage et enseignement à l'élémentaire* traite des approches socioconstructivistes du développement cognitif de l'enfant d'âge scolaire. Le cours *Apprentissage et enseignement au secondaire* fournit des éléments théoriques concernant les principales théories de l'apprentissage humain. Dans le cadre du cours *Apprentissage et enseignement à l'élémentaire*, les étudiants développent une présentation traitant de différentes stratégies et interventions liées au développement et à l'apprentissage humains.

### Textes législatifs et politiques gouvernementales

L'étude des textes législatifs et des politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation en Ontario est particulièrement présente dans le cours *Société et système scolaire franco-ontarien*. Dans ce cours, les textes des lois et règlements qui se rapportent à l'éducation sont étudiés. Les textes législatifs qui régissent le fonctionnement du système scolaire ontarien y sont également étudiés. L'historique et le cadre juridique de l'éducation des minorités de langue officielle du Canada, les politiques régissant l'admission dans les écoles de langue française en Ontario et la structure du système d'éducation sont également traités.

Tous les étudiants de tous les programmes suivent le cours obligatoire *Société et système scolaire franco-ontarien*.

Des cours de méthodologie traitent d'un certain nombre de politiques du ministère de l'Éducation. Par exemple, le cours *Didactique de l'éducation physique et santé* couvre *Écoles saines : Les fondements d'une école saine* et *Écoles saines : Activité physique quotidienne dans les écoles*, tandis que le cours *Didactique de sciences et technologie* couvre *Éducation*

*environnementale, Les écoles de l'Ontario de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année : politiques et exigences du programme et Appuyer l'excellence dans l'enseignement.*

**Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 11.

## Condition 12

*La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre :*

- i) les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés,*
- ii) les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement,*
- iii) les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.*

### Constatations

Les preuves recueillies indiquent que la composition du corps professoral dans les programmes de formation à l'enseignement est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes des programmes.

### Personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés

Le corps professoral de la Faculté est composé de membres ayant les titres de compétences suivants :

Le campus d'Ottawa compte 15 professeurs réguliers et 20 professeurs à temps partiel, dont 21 détiennent un doctorat, 11 détiennent une maîtrise et 3 détiennent un baccalauréat en tant que titre de compétences le plus élevé; le campus de Toronto compte 16 professeurs à temps partiel, dont 4 détiennent un doctorat et 12 détiennent une maîtrise en tant que titre de compétences le plus élevé; le campus de Windsor compte quant à lui 16 professeurs à temps partiel, dont 5 détiennent une maîtrise et 11 détiennent un baccalauréat en tant que titre de compétences le plus élevé.

### Personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement

Au campus d'Ottawa, des 35 membres du corps professoral, 5 professeurs réguliers et 10 professeurs à temps partiel ont de l'expérience en enseignement (d'un minimum de 2 ans à un maximum de 38 ans). Au campus de Toronto, des 16 professeurs, tous ont de l'expérience en enseignement (d'un minimum de 3 ans à un maximum de 30 ans). Au campus de Windsor, des 16 membres du corps professoral, tous ont de l'expérience en enseignement.

### Personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme

Au campus d'Ottawa, 14 des 35 professeurs sont membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Ils ont de l'expérience dans les domaines de l'enseignement suivants : français, évaluation, sciences, éducation environnementale, chimie, physique,

technologie en éducation, mathématiques, histoire, musique et arts, espagnol, orientation scolaire, anglais et géographie. Ces membres de l'Ordre sont qualifiés pour un ou plusieurs cycles d'enseignement, soit au jardin d'enfants et/ou aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et/ou supérieur.

Au campus de Toronto, les 16 professeurs sont tous membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Leurs qualifications comprennent les matières d'enseignement suivantes : français, mathématiques, sciences, arts visuels, éducation physique et santé, informatique, études religieuses, enfance en difficulté, histoire et géographie. Ces membres de l'Ordre sont qualifiés pour un ou plusieurs des cycles d'enseignement, soit aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et/ou supérieur.

Au campus de Windsor, les 16 professeurs sont tous membres de l'Ordre. Leurs qualifications comprennent les matières d'enseignement suivantes : éducation de l'enfance en difficulté, évaluation, religion, mathématiques, éducation technologique, études sociales, arts visuels, musique, arts dramatiques et informatique. Ces membres de l'Ordre sont qualifiés pour un ou plusieurs cycles d'enseignement, soit aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et/ou supérieur.

### **Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 12.

## Condition 13

*L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.*

### Constatations

Les preuves recueillies indiquent que l'établissement s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés à tous les programmes examinés.

L'Université d'Ottawa maintient des mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés à tous les programmes examinés. Tous les documents relatifs à l'admission et à l'administration ainsi qu'aux résultats des étudiants sont stockés électroniquement sur place, sur des serveurs sécurisés dans un centre de données autonome. Tous les documents d'admission sont stockés de façon sécuritaire et conservés selon les directives de conservation des dossiers.

Le registraire de l'Université d'Ottawa est membre d'associations professionnelles courantes comme l'American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers (AACRAO) et l'Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC).

Le registraire examine régulièrement les normes énoncées par l'AACRAO et l'ARUCC pour réviser les politiques relatives au maintien de mécanismes de contrôle interne adéquats et vérifie leurs pratiques en consultant les meilleures pratiques dans le domaine. Seul un petit nombre de membres du personnel est autorisé à accéder aux dossiers.

Les protocoles de sécurité informatique approuvés sont suivis. Chaque étudiant dispose d'un identifiant et d'un mot de passe sécurisés. La politique 90, approuvée par le sénat de l'Université, décrit la réglementation de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée pour l'établissement.

### Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 13.

## Condition 14

*L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.*

### Constatations

Les preuves recueillies indiquent que l'Université d'Ottawa s'est engagée à améliorer sans cesse les programmes et à en assurer la qualité, et elle a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Par exemple, la Faculté a signalé que le nombre d'étudiants devant être placés dans les écoles dépasse parfois le nombre d'enseignants associés disponibles, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de trouver des stages pour les étudiants des cycles intermédiaire-supérieur dans des matières comme les sciences et les mathématiques. Pour remédier à la situation, un comité travaille depuis février 2017 au développement d'un nouveau système de placement en stages, *EduPlacement*. Ce système est en service depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018. Il permet aux enseignants associés d'entrer leurs coordonnées et aux étudiants d'entrer leurs préférences, ce qui fait gagner du temps au personnel. *EduPlacement* s'est avéré efficace.

En ce qui a trait au développement professionnel du corps professoral, un comité technopédagogique a été mis sur pied à l'automne 2019. Ce groupe de travail, piloté par le professeur Emmanuel Duplâa (spécialiste en technologies éducatives et vice-doyen aux programmes cette année-là), a réuni des professeurs réguliers et à temps partiel des programmes de langue française et de langue anglaise ainsi que le spécialiste en technopédagogie de la Faculté. Le comité avait comme mandat initial de définir la stratégie numérique de la Faculté et de mettre sur pied des formations structurées pour améliorer les compétences technopédagogiques du corps professoral. La crise causée par la pandémie de COVID-19 a accéléré les travaux de ce comité et a mené à la création d'une communauté virtuelle de pratique (utilisant la plateforme Teams) active depuis mai 2020 et à une offre variée d'ateliers animés par la personne-ressource en technopédagogie de la Faculté.

### Conclusion

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 14.

## **Condition 15**

*Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.*

### **Constatations**

Les preuves recueillies indiquent que les programmes disposent d'un comité consultatif de la formation des enseignants qui joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard des programmes.

Le comité a pour mandat d'examiner les questions relevant de la formation à l'enseignement; de promouvoir le dialogue entre la Faculté d'éducation et ses partenaires; d'amorcer des discussions pouvant mener à la refonte des programmes; et d'aider à la coordination des activités touchant la formation à l'enseignement.

Les membres du comité consultatif proviennent de divers organismes, par exemple les agents de supervision et une personne du Service des ressources humaines représentant les conseils scolaires qui accueillent des étudiants; des représentants du ministère de l'Éducation; des représentants de l'AEFO; des représentants étudiants des trois campus; et des membres du comité de direction du programme (la direction des programmes, la spécialiste du programme, la coordonnatrice des stages et les coordonnatrices des campus de Toronto et de Windsor et du programme en plusieurs parties).

Le comité consultatif a récemment étudié la gestion du processus de vérification des antécédents criminels, qui peut contribuer à empêcher la réalisation des stages; la refonte du test d'admission en compétences langagières; l'emploi des étudiants des programmes; et l'évaluation des programmes.

### **Conclusion**

Selon l'information qui lui a été fournie, le superviseur de la transition conclut que les programmes examinés satisfont entièrement à la condition 15.



## Décision du superviseur de la transition

### Agrément général assorti de conditions

Pour les raisons susmentionnées, le superviseur de la transition conclut que les trois programmes de formation professionnelle offerts par la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa satisfont entièrement aux conditions 1, 1.1, 3, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15, et essentiellement, mais pas entièrement aux conditions 2, 3.1, 4, 6 et 10 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement. Les programmes sont les suivants :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

L'agrément général est accordé à ces programmes et est assorti des conditions suivantes :

#### Condition 2

Le doyen doit soumettre des preuves jugées acceptables par l'Ordre, dans les 18 mois, indiquant que les programmes possèdent un cadre conceptuel clairement défini.

#### Conditions 3.1 et 4

Le doyen doit présenter des preuves jugées acceptables par l'Ordre, dans les 18 mois, indiquant que les programmes permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans les éléments suivants présentés à l'annexe 1 :

Élément 1 du domaine *Connaissance du curriculum*;

Élément 8 du domaine *Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement*;

Élément 4 du domaine *Connaissance du contexte d'enseignement*.

#### Condition 6

Le doyen doit présenter des preuves jugées acceptables par l'Ordre, dans les 18 mois, indiquant que l'organisation et la structure des programmes sont appropriées.

**Condition 10**

Le doyen doit présenter des preuves jugées acceptables par l'Ordre, dans les six mois, indiquant que les deux cours *Didactique du français langue seconde* sont supprimés de tous les programmes et de toutes les communications. Le doyen doit présenter des preuves jugées acceptables par l'Ordre, dans les 18 mois, indiquant que les cours de méthodologie conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

**En résumé**

Le doyen doit soumettre ces preuves à l'Ordre dans les 18 mois suivant la réception de la décision du superviseur de la transition. Lorsque le doyen aura fourni des renseignements que l'Ordre considère comme des preuves acceptables, les conditions 2, 3.1, 4, 6 et 10 seront entièrement remplies.

Le superviseur de la transition accepte que la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa entende satisfaire entièrement aux conditions dans les délais prescrits. Le doyen a déclaré que des plans sont en cours pour effectuer le travail nécessaire afin de satisfaire aux conditions.

**Plan initial**

Comme l'exige le paragraphe 16 (1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le doyen de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa doit soumettre à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, dans les six mois suivant la réception de la décision, un plan décrivant la méthode et le temps estimé pour satisfaire aux conditions d'agrément susmentionnées, puis faire rapport annuellement à l'Ordre sur les progrès réalisés pour satisfaire aux conditions.

Le superviseur de la transition accorde l'agrément général aux programmes, assorti des conditions susmentionnées pour une période de sept ans, soit jusqu'au 17 mai 2028, ou pour une période modifiée conformément à l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

**Superviseur de la transition****Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario****17 mai 2021**